



Début de la séance :	Le 18 juillet 2023 à 19h00 (visioconférence)
Membres présents :	Jean-Louis BEAUFORT, Arnaud BRUN, Fabrice CARRE, Cyril CHAVANT, Vincent LABARBE, Daniel MARCHAND, Julien TESSEYRE
Membres absents excusés :	Vincent LORIOU
Membres absents :	Benoît GANDREUIL, Frédéric POCHÉLU, Stéphane TANGUY VEYSSIERE

Compte Rendu

Gestion des éventuels retraits d'équipes :

Les poules étant faites : on regarde s'il y a une possibilité de repêchage mais cela doit être favorable pour les clubs des poules impactées et ne pas entraîner de conséquence négative pour le comité concerné. Dans le cas contraire, pas de repêchage, les poules seront incomplètes. Ce repêchage éventuel peut se faire jusqu'au 31 août pour la seconde phase comme au niveau national. Pour la première phase, il n'y a pas de repêchage après la constitution des poules sauf cas exceptionnel décrit au paragraphe suivant.

Cas exceptionnel : si 2 retraits d'équipes dans la même poule, on ne laisse pas une poule à 6 équipes et des modifications de poules interviendront.

Propositions pour la saison prochaine :

Si une équipe montante de départementale se retire, cette place revient au comité concerné qui nous propose une autre équipe. Elle prendra le numéro laissé libre sauf si une solution favorable (équipes de la poule, comités) est trouvée.

Décaler la réunion pour la confection des poules régionales à fin août afin d'être en accord avec les repêchages de la FFTT, de permettre aux clubs d'engager sereinement leurs équipes après la date butoir des mutations « classique », de permettre un repêchage plus facilement et de tenir compte des concordances / oppositions des clubs.

Seul(s) 1 ou 2 comités font leurs poules en juillet (sur 12 comités), cela montre bien qu'il n'est pas urgent de faire les poules en juillet.

Gestion du litige Le Barp / CD 33 :

Les membres de la CSR ont partagé leurs points de vue sur le sujet. Mais la CSR n'étant pas habilitée à statuer, elle ne communiquera pas le résultat de ces échanges. Le club peut faire appel à la FFTT.

Une communication simple va être faite auprès du club pour lui indiquer auprès de qui, il doit faire appel à la FFTT, s'il le souhaite.

Titres par équipes :

La CSR proposera au Conseil de Ligue de remettre obligatoire les titres (comme au niveau national) en expliquant bien les règles sportives en vigueur depuis quelques années et méconnues. Les anciennes règles ayant été la principale cause d'arrêt du caractère obligatoire des titres par équipes.

La CSR propose que soient modifiés les règlements régionaux pour indiquer que le barrage de la deuxième phase se fera le dimanche en même temps et sur le même lieu que les titres.

Courrier du club de Cirières :

Le club de Cirières a adressé un mail à la ligue pour demander l'annulation d'une partie de la pénalité financière qui leur a été adressée suite au forfait de leur équipe 1 lors de la 6^{ème} journée de la phase 2.

La Commission Sportive Régionale maintient la pénalité financière.

Une communication va être faite auprès du club pour lui indiquer la position de la CSR et qu'ils peuvent faire appel auprès du Conseil de Ligue, en adressant un courrier au président de la ligue.

Fin de la séance 20h00.